

Manuel Valls et Axelle Lemaire font de la loi sur le Numérique une réforme participative



Ayant pour objectif d'adapter la législation à l'essor d'Internet, la loi sur le Numérique requiert l'avis des internautes concernant la protection des données personnelles, l'open data et l'accès pour tous au numérique.

Comment accompagner la société française dans sa transition numérique ? C'est à cette question que [le projet de loi sur le Numérique mis en ligne](#) ce samedi par le premier ministre et la secrétaire d'Etat au numérique, Axelle Lemaire, tente de répondre. Ayant pour objectif d'adapter la législation à l'essor d'Internet, la loi sur le Numérique est centrée sur trois axes principaux et requiert l'avis des internautes concernant la protection des données personnelles, l'open data et l'accès pour tous au numérique, notamment pour les personnes handicapées et les foyers modestes.

Il s'agit d'une véritable "co-création de la loi permettant aux citoyens d'enrichir et de perfectionner le texte" a indiqué Axelle Lemaire, précisant que les contributions qui recevront le plus de votes ne seront pas obligatoirement intégrées au texte définitif. Ainsi, les citoyens peuvent donner leur avis sur ce projet de loi, ajuster les mesures exposées et proposer leurs propres articles. "C'est un dispositif inédit et expérimental en Europe et sans doute même dans le monde à ce niveau" a ajouté la secrétaire d'Etat. "Il faut démontrer que les politiques publiques peuvent intervenir pour protéger les citoyens. Les outiller pour les rendre plus autonomes. C'est un moment historique dans l'histoire de l'Internet" a-t-elle déclaré pour défendre son projet.

Ainsi, le gouvernement souhaite entre autre que les internautes aient accès à leurs données personnelles collectées par les sites sur lesquels ils sont inscrits et évoque la création d'un "testament numérique". Il s'agirait d'une chartre de renseignements qui préciserait ce qu'un défunt souhaite faire de ses données personnelles collectées sur Internet après sa mort. Concernant l'open data, le projet préconise la transparence la plus totale avec la diffusion des informations par défaut pour les services publics industriels et commerciaux (SPIC) et les établissements publics des secteurs industriel et commercial (EPIC). Ce dispositif permettrait au public d'avoir accès aux données qui l'intéressent comme par exemple les chiffres de Pôle Emploi. Donnez votre avis en [cliquant ici](#).